



Règlement général d'attribution du Prix Adrien Bauchau

PROMOTION 2025

1. Chaque Prix Adrien Bauchau est doté d'un montant de 1500 €. Il est destiné à récompenser un(e) étudiant(e) de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour son mémoire de fin d'études en Sciences Biologiques. La qualité du lauréat devra être reconnue tant au plan de la rigueur avec laquelle il a su conduire sa démarche scientifique qu'au plan de ses aptitudes à communiquer et à discuter ses résultats. L'appréciation du jury porte donc précisément sur la valeur personnelle et l'esprit créatif de l'étudiant en tant que chercheur débutant et non sur l'importance éventuelle des résultats qu'il aurait obtenus.
2. Un prix est attribué annuellement dans l'orientation BOE (Biologie des Organismes et Ecologie) et un autre dans les orientations BBMC (Biologie et Biochimie Moléculaire et Cellulaire) et MMM (Master in Molecular Microbiology). Ils sont annoncés au cours de l'année académique de leur attribution. Chaque prix est destiné à un·e étudiant·e (ou en cas d'exæquo conjointement à deux étudiant·e·s) ayant terminé le master en Sciences Biologiques au cours de l'année académique précédant celle de son attribution. Il peut ne pas être attribué.
3. Un jury est nommé pour l'attribution du prix de l'année, par l'assemblée générale de l'ASBL Fonds Adrien Bauchau sur base des propositions du département de Biologie. Seul, son secrétaire est désigné pour un terme renouvelable de 5 ans. Le jury se compose de 9 personnes, dont un secrétaire et des experts dans les sciences de la vie, parmi lesquels 4 sont issus de l'UNamur et 4 de l'extérieur. Les membres de l'UNamur le sont en principe pour trois prix successifs soit dans l'orientation BBMC/MICROBIOLOGIE, soit dans l'orientation BOE. Le président du jury est choisi parmi les 8 membres du jury de l'année. Il invite le président de l'Association à assister à la délibération.

La réception et la sélection des candidatures se déroulent généralement de la façon suivante (le calendrier peut cependant subir des modifications annoncées via le site) :

- En septembre : le (la) candidat(e) envoie par email au secrétariat du département de Biologie de l'UNamur (celia.defoin@unamur.be) le formulaire d'inscription dûment rempli, le résumé et la version du mémoire en format PDF.
Les dossiers de candidature sont soumis aux membres du jury appartenant à l'UNamur, en vue de sélectionner les lauréats au concours.
- En octobre : les lauréat·e·s sont averti·e·s et fournissent au secrétariat 1 exemplaire papier de leur mémoire de fin d'étude, l'exemplaire enregistré lors de l'inscription aux examens faisant foi.
- En novembre : les lauréats sont convoqués par le secrétariat pour défendre leur travail à l'occasion d'un concours organisé au mois de décembre.